



Châteauroux, le vendredi 11 février 2011,

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Notre pays a cette chance extraordinaire de disposer d'un grand Service Public d'Éducation. Il traduit le **choix républicain historique d'une société où tous les citoyens vivent ensemble**.

Progressivement, suivant le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, le gouvernement en place **met à mal notre école**.

Dans notre département, la situation déjà problématique, oblige l'Inspecteur d'Académie à **revoir ses seuils d'ouverture et de fermeture de classe et/ou à réduire drastiquement l'accueil des enfants de maternelle, la prise en charge des enfants en difficulté, le remplacement des enseignants**. Or, vous n'êtes pas sans savoir que nos seuils d'ouverture sont déjà assez élevés : plus de 33 en maternelle et presque 28 en élémentaire.

Pour le premier degré, sur l'ensemble de l'académie Orléans-Tours, **88 postes seront supprimés** pour 369 élèves en plus à la rentrée !!!

Dans l'Indre, 27 postes supprimés dans le premier degré à la rentrée 2011 pour seulement 254 élèves en moins ce qui signifie que pour 9 élèves manquants, un poste est supprimé.

Ces suppressions impliquent directement une **dégradation du taux d'encadrement des élèves**. Ainsi, ce sont **les enfants les plus fragiles** dans leurs apprentissages qui vont, une nouvelle fois, payer les conséquences d'un désengagement de l'Etat dans l'Éducation. D'autant plus que le nombre d'enseignants spécialisés au sein des RASED (Réseau d'Aide Spécialisée) déjà insuffisant, continue à diminuer.

Il est évident que les enfants de maternelle qui intègrent l'école élémentaire et qui doivent maîtriser notre langue pour entrer dans la lecture ne bénéficieront pas des conditions nécessaires pour réussir. Alors que l'enquête nationale PISA pointe le système français comme **l'un des plus inégalitaires**, la réduction des moyens n'est certainement pas une solution garantissant la réussite de tous les élèves.

L'État, en abandonnant l'école maternelle en particulier, recherche des relais pour « atténuer » le rejet de sa politique **en s'appuyant sur les collectivités locales** et leurs familles déjà fortement sollicitées. En effet, les jardins d'enfants, nouveau mode de garde sensé palier la non prise en charge des moins de 3 ans en maternelle, seront à la charge des collectivités locales. D'autre part, « L'aménagement du rythme scolaire » qui se profile à priori pour 2013, risque fort de vous solliciter à nouveau. **C'est inacceptable**. Le SNUipp/FSU, premier syndicat dans l'enseignement primaire au niveau national s'opposera à cette politique du renoncement.

Nous nous tenons à votre disposition pour **vous apporter plus d'informations** techniques concernant la carte scolaire dans les écoles du département. Par ailleurs, devant l'opacité entretenue par les services de l'inspection académique, nous sommes disponibles pour des actions communes et une **mise en réseau des informations dont chacun de nous dispose**. Des informations de votre part concernant vos écoles (prévisions d'effectifs, menace de fermeture....) nous permettraient **d'être efficaces, ensemble pour nos écoles**. N'hésitez pas à nous contacter (snu36@snuipp.fr ou 02.54.07.61.39).

Les investissements prioritaires de notre pays doivent être portés sur l'Education. Nous devons, ensemble, le revendiquer.

Jusqu'à l'annonce finale de la carte scolaire 2011, le SNUipp/FSU et de nombreuses autres organisations appellent les personnels de l'Éducation nationale, les parents et tous les citoyens attachés à une école de qualité à se rassembler. **Nous comptons aussi sur les élus pour faire valoir une autre politique d'Education.**

Luc Favre

Erik Sarribouette

Co-secrétaires départementaux du SNUipp/FSU de l'Indre.

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC

Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire

34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAUROUX

02.54.07.61.39 - mail : snu36@snuipp.fr - site : <http://36.snuipp.fr>